



Procès-verbal du conseil syndical du 10 février 2025

Garde Colombe – salle environnement de la CCSB

La séance débute à 17h35.

M. Moreno, président procède à l'appel. Le quorum est atteint avec 12 élus présents.

Présents : Juan MORENO, Michel JOANNET, Jacques FRANCOU, Anne-Marie GROS, Eric LYOBARD, Lionel FOUGERAS, Gilles CREMILLIEUX, Gérard NICOLAS, Jean SCHÜLER, Michel RICOU CHARLES, Gérald GRIFFIT, Daniel ROUIT.

Excusés : Annick ARMAND, Michel ROLAND, Georges PAPEGAY, Roland AMADOR, Véronique ARLAUD, Françoise BELLANGER, Marc PAVIER, Florent ARMAND, Robert GAY, Christian GILARDEAU TRUFFINET, Pascal BAUDIN.

Absents : Jean-François CONTOZ.

Techniciens présents : Carolynne VASSAS, Eric BURLET.

Anne-Marie GROS est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil syndical du 29/11/24 est approuvé avec 11 voix pour et une abstention.

Avant d'aborder les délibérations, Juan Moreno informe de l'actualisation de la composition du conseil syndical, notamment pour les nouveaux délégués de la CCBD (en gras dans le tableau ci-dessous) :

EPCI	TITULAIRES	SUPPLEANTS NON NOMINATIFS
CCSB	ARMAND Florent	ARMAND Annick
	ROUIT Daniel	ROLLAND Michel
	CREMILLIEUX Gilles	ARLAUD Véronique
	GAY Robert	PAPEGAY Georges
	MORENO Juan	
	NICOLAS Gérard	
	SCHÜLER Jean	
	JOANNET Michel	
CCBD	AMADOR Roland	GILARDEAU Christian
	GRIFFIT Gérald	BELLANGER Françoise
	CONTOZ Jean-François	EYSSERIC Serge
	FRANCOU Jacques	
	GROS Anne-Marie	
	RICOU-CHARLES Michel	
CCDiois	PAVIER Marc	BAUDIN Pascal
CCBDP	LYOBARD Eric	SALIN Olivier
	FOUGERAS Lionel	

1- ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Suite à la démission de plusieurs délégués de la CCBD au SMIGIBA, de nouveaux représentants de la CCBD ont été élus lors des conseils communautaires du 30 septembre et 2 décembre 2024. Un siège pour la CCBD est vacant au sein du bureau pour le poste de 2^{ème} membre du bureau.

Il est procédé au scrutin uninominal majoritaire. Eric Lyobard et Gilles Crémillieux sont désignés assesseurs, Lionel Fougeras secrétaire de séance. À la demande du président, un candidat se déclare, Monsieur Michel Ricou Charles.

L'élection se déroule à bulletin secret. À l'issue du dépouillement, 12 suffrages sont exprimés :

- 1 bulletin blanc
- 11 bulletins pour Michel Ricou Charles

Michel Ricou Charles est donc proclamé 2^{ème} membre du bureau.

La composition du bureau est désormais la suivante :

BUREAU		
Président	Juan MORENO	CCSB
1ère vice-présidence	Anne-Marie GROS	CCBD
2ème vice-présidence	Michel JOANNET	CCSB
3ème vice-présidence	Eric LYOBARD	CCBDP
4ème vice-présidence	Marc PAVIER	CCD
1er membre du bureau	Jean SCHÜLER	CCSB
2ème membre du bureau	Michel RICOU CHARLES	CCBD
3ème membre du bureau	Gilles CREMILLIEUX	CCSB
4ème membre du bureau	Roland AMADOR	CCBD

2- ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Suite à la démission de Mme CONTRUCCI au 31/08/2024 et aux changements de représentants de la CCBD au sein du SMIGIBA, il est proposé d'actualiser les commissions dans lesquelles Mme Contrucci siégeait, à savoir la commission des travaux, la commission démarches contractuelles, la commission gestion de la ressource en eau et la commission communication/gestion du personnel. La composition des commissions Natura 2000 et commission des finances reste inchangée.

Pour rappel, les commissions sont composées à minima :

- Du Président du Syndicat ou d'un Vice-Président
- De deux autres membres du bureau

Le pilotage de ces commissions est assuré par le président du SMIGIBA et l' élu référent.

Délibération :

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **DE MODIFIER** la composition des commissions de la manière suivante :

Commissions sous la présidence de M. Moreno	Élu référent	Vice-président	Bureau	Élus du conseil syndical
Thème				
Travaux	AM Gros	M. Joannet	E. Lyobard	
Démarches contractuelles : contrat de rivière, PAPI, ...	AM Gros	M. Pavier	M. Ricou Charles	
Gestion de la ressource en eau	AM Gros	M. Joannet		G. Cremillieux F. Armand
Communication / Gestion du personnel / Fonctionnement du syndicat (prévention, obligations réglementaires,...)	J. Moreno	E. Lyobard	J. Schüler R. Amador	

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix, Eric Lyobard

3- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire 2025 repose sur les principes suivants :

- contexte : 6 projets d'arrêtés préfectoraux (05) ont été adressés le 7/01/2025 pour proroger la demande de dérogation aux obligations réglementaires du SMIGIBA concernant les ouvrages de protection contre les inondations. Le SMIGIBA doit engager dès 2025 des études de danger pour se mettre en conformité préalablement à la demande d'autorisation d'existence de ces ouvrages. La réalisation de ces études est estimée autour de 600 k€TTC avec des subventions à hauteur de 60 % environ, ce qui se traduit par une contribution supplémentaire des EPCI de l'ordre de 250 k€ par rapport à 2024 ;
- rencontre des présidents des EPCI le 16/01/2025 pour expliquer l'augmentation prévisionnelle des contributions 2025 ;
- préparation sincère du budget ;
- les participations seront appelées au titre de la GEMAPI exclusivement.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les points à soulever pour la préparation du budget 2025 sont :

- L'évolution des participations des communautés de communes ;
- Les actions à inscrire ;
- Travaux d'urgence.

Evolutions budgétaires globales :

FONCTIONNEMENT :

Bilan prévisionnel : dépenses de fonctionnement : 1,312 M€ en 2025 / 1,199 M€ en 2024

- **Charges à caractère général** (chapitre 011) : ~ **400 k€ en 2025** / 409 k€ en 2024
 - **Frais de structure** : ~ **86 k€ en 2025** / 71 k€ en 2024
 - **Etudes** : ~ **164 k€ en 2025** / 193 k€ BP2024
 - Contrat de rivière : étude hydrogéologique du Petit Buëch (80 000 €), élaboration second contrat (18 000 €)
 - Études PAPI: guide du riverain (35 000 €), fiches inondations (3 000 €), étude hydrologique Séderon (15 000 €), communication études aménagement (1000 €),
 - Natura 2000: sorties Natura (6 700 €)
 - Global : Centre de gestion (2 450 €), assistance juridique (500 €), site internet (300 €), Dropbox (2200 €)
 - **Travaux entretien de la végétation** : **125 k€ en 2025** / 120 k€ en 2024

Les 5 K€ supplémentaires sont pour le traitement de l'isclé à l'amont de la retenue à Serres

- **Travaux post crue** : **25 k€ en 2025** / 25 k€ en 2024
- **Charges élus** (chapitre 65) ~ **40 k€ en 2025** / 41 k€ en 2024
 - 1 président + 4 vice-présidents
- **Charges de personnel** (chapitre 012) : ~ **713 k€ en 2025** / 600 k€ en 2024

- 1 ETP : 1 poste direction en 2025 // 1 agent en 2024
- 2 ETP : 2 ingénieurs contrat de rivière/PAPI en 2025 // 2 agents (*occupé à 1,7 ETP en 2024*)
- 2 ETP : 2 ingénieurs Natura 2000 en 2025 // 2.2 agents en 2024 (*occupé à 2 ETP en 2024*)
- 1 ETP : 1 technicien de rivière en 2025 // 1 agent en 2024 (*occupé à 0,9 ETP*)
- 1 ETP : 1 technicien de rivière/ressource en eau en 2025 // 0 agent en 2024
- 1 ETP : 1 secrétaire/comptable en 2025 // 1 agent en 2024
- 1 ETP : 1 géomaticien en 2025 / 1 agent en 2024 (*occupé à 0,8 ETP*)
- 1 ETP 1 coordinateur administratif en 2025 // 1 agent en 2024
- 0 ETP stagiaire

= 10 ETP (signé/contrat) (10 agents) en 2025 / pour 8.4 ETP occupé avec 10 agents en 2024

La proposition est d'augmenter les effectifs de 1.6 ETP dont 1 ETP technicien pour répondre aux attentes des communes et à la nécessité de réaliser les mesures hydrologiques. Les 0.6 ETP en plus concerne le passage à temps plein de 3 agents en poste à temps non complet.

Synthèse : dépenses prévisionnelles de fonctionnement **Attention ce sont des chiffres prévisionnels !!!**

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Différence BP2025-BP2024
011	Charges à caractère général dont:				
	<i>Frais de structure</i>	70 875.63 €	60 846.81 €	85 586.50 €	14 710.87 €
	<i>Travaux entretien de la végétation</i>	120 000.00 €	78 700.80 €	125 000.00 €	5 000.00 €
	<i>Travaux d'urgence</i>	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €
	<i>Etudes</i>	193 460.00 €	70 670.28 €	164 414.00 €	-29 046.00 €
	TOTAL chap. 011	409 335.63 €	210 217.89 €	400 000.50 €	-9 335.13 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	599 895.67 €	521 969.24 €	713 295.84 €	113 400.17 €
65	Autres charges de gestion courante	41 180.87 €	34 452.22 €	40 251.00 €	-929.87 €
66	Charges financières	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
67	Charges exceptionnelles/titres annulés	4 813.20 €	3 313.20 €	500.00 €	-4 313.20 €
014-7489	Atténuation de produit	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
042	Opéra° d'ordre transfert entre sections	143 292.00 €	143 292.00 €	152 697.29 €	9 405.29 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 198 517.37 €	913 244.55 €	1 311 744.63 €	113 227.26 €
	Taux de réalisation		76 %		

Remarques :

Les dépenses de fonctionnement ont été engagées à hauteur de 76 % du prévisionnel en 2024. Les 25 000 € de travaux d'urgence n'ont pas été mobilisés. Les études sont toujours en cours (guide du riverain, étude hydrologique Séderon) et certaines n'ont pas été engagées (diagnostic hydrogéologique, élaboration du second contrat de rivière).

Pour les charges de personnels, la différence entre 2024 et 2025 s'explique par :

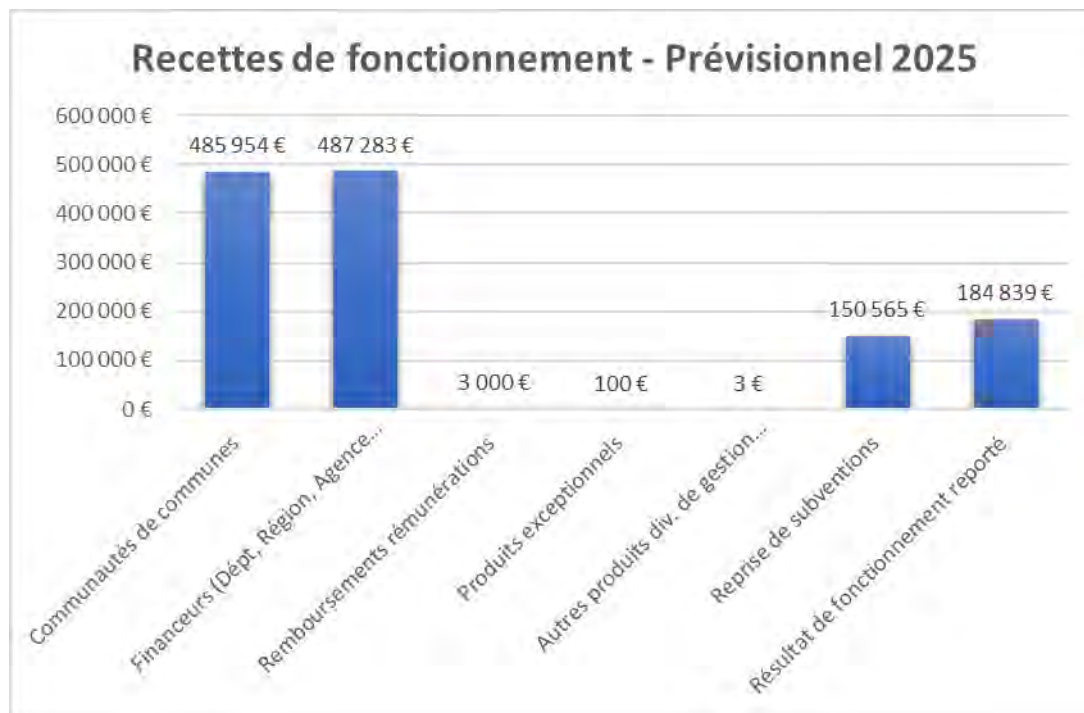
- Mise en place du RIFSEEP : CIA : 500 €/ agent (pour un temps plein) et IFSE (voir délibération)
- Passage à temps plein des agents à temps non complet (3 agents concernés = 0.6 ETP en plus)
- Création d'un poste de technicien de rivière (1 ETP)

Discussions issues du bureau du 14/01/25 :

- Validation en bureau de la création d'un poste de technicien de rivière / ressource en eau
- Maintien des travaux d'urgence non discuté
- « charge financière » : proposition d'inscrire 5000 € au BP2025 avec possibilité de les enlever si besoin de réduire des appels à participation.

Bilan prévisionnel : recettes de fonctionnement : 1,312 M€ en 2025 / 1,199 M€ en 2024

Les recettes prévisionnelles se répartissent de la manière suivante :



Remarques :

Les recettes de fonctionnement ont été perçues à hauteur de 92 % du prévisionnel 2024.

INVESTISSEMENT :

Bilan prévisionnel : dépenses d'investissement avec RAR : 1.368 M°€ en 2025 / 735 k€ en 2024

Prévisionnel : **1.092 M°€TTC en 2025** et **277 k€TTC de RAR2024**

- **PAPI : 1.03 M°€TTC en 2025** (878 k€TTC en 2025 sans les RAR et 253 k€TTC de RAR2024) / (525 k€TTC en 2024)
 - ✓ Etude géotechnique sur les secteurs prioritaires hors La Faurie (120 k€TTC, pas de RAR)
 - ✓ Etude d'aménagement des secteurs prioritaires hors La Faurie (pas de nouvelles dépenses, 125 k€TTC de RAR)
 - ✓ Etude aménagement du Grand Buech (La Faurie) (309 k€TTC : 182 k€TTC sans les RAR et 127 k€TTC de RAR)
 - 2025 : travaux élargissement amont du pont / bornage & frais de notaire / acquisition foncière / phase PRO-EXE
 - RAR 2024 : étude maîtrise d'œuvre (AVP, étude de danger), étude naturaliste, étude géotechnique, étude foncière
 - ✓ Etudes de danger (Laragne-Buëch, la Roche des Arnauds-Epervier & Petit Buëch, Veynes-Glaisette & Béoux, Serres-Bel Air) (576 k€TTC = 96 000 € x 6 EDD),
- **Contrat de rivière : 52 k€TTC en 2025 /** (49 k€TTC en 2024)
 - ✓ Plan de gestion des zones humides (pas de nouvelles dépenses, 22 k€TTC de RAR)
 - ✓ Réseau piézométrique : achat de sondes et carottage (30 k€TTC, pas de RAR)
- **Natura** (pas de RAR) : Panneaux (360 €TTC)
- **Matériel informatique** : Ordinateurs : 2 400 €TTC en 2025 et 2000 €TTC de RAR2024/ (5800 €TTC en 2024)
- **Outils/mobiliers/équipement divers** : 30 k€TTC en 2025 / (8 k€TTC en 2024)
 - ✓ Mobilier : 3 000 €TTC en 2025/ (4 000 €TTC en 2024)
 - ✓ Matériel : 27 200 €TTC en 2025 (drone, appareil photo, ...). Les agents seront formés pour le télépilotage et sur le traitement de données / (4 000 €TTC en 2024)

➔ Focus sur le drone :

Le système LIDAR est un capteur permettant d'acquérir une représentation très fine du terrain (sol, couverture végétale, lit de rivière, etc.). Chaque point est géoréférencé (contient des coordonnées) et possède une altitude avec une précision au 10 cm.

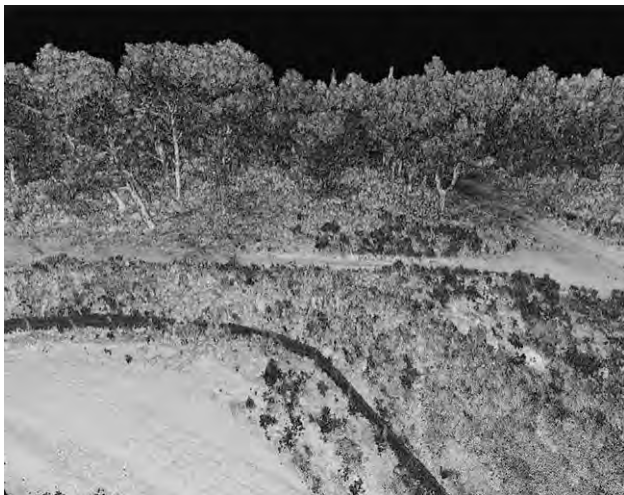
Embarqué sur un drone, un tel système pourrait permettre au SMIGIBA :

- L'analyse fine du territoire par la création de Modèle Numériques de Terrain (MNT) utile pour la réalisation de profils en long et en travers, la réalisation de modèles hydrauliques, l'assistance pour la réalisation de travaux, le cubage de matériaux, etc.
- Le suivi pendant et post crues des modifications subies par le lit de la rivière en toute sécurité ;
- Le suivi des systèmes d'endiguements.

Les systèmes LIDAR sont accompagnés de prises de vues (photos et vidéos) utiles pour :

- Acquérir des photos précises (10 cm) et géolocalisées du territoire ;
- Réaliser un historique des tresses en eau au fil des années (suivi du lit des rivières) ;
- Réaliser un suivi temporel d'un secteur en particulier (ripisylve, érosion, végétalisation, etc.) ;
- Réaliser un suivi post travaux ou post crue ;

- Réaliser des prises de vues dans un but de communication.



Pour de nombreuses études, le SMIGIBA utilise des MNT et autres produits issus de l'IGN ou de campagnes LIDAR externalisées et ciblées sur certains secteurs du bassin versant (2011 Grand Buëch, 2018 Buëch aval et Méouge, 2021 Grand Buëch et Petit Buëch).

Le drone adapté pour porter un capteur LIDAR nécessite de réaliser une formation de télépilote de drone et de valider un examen type « code aéronautique ».

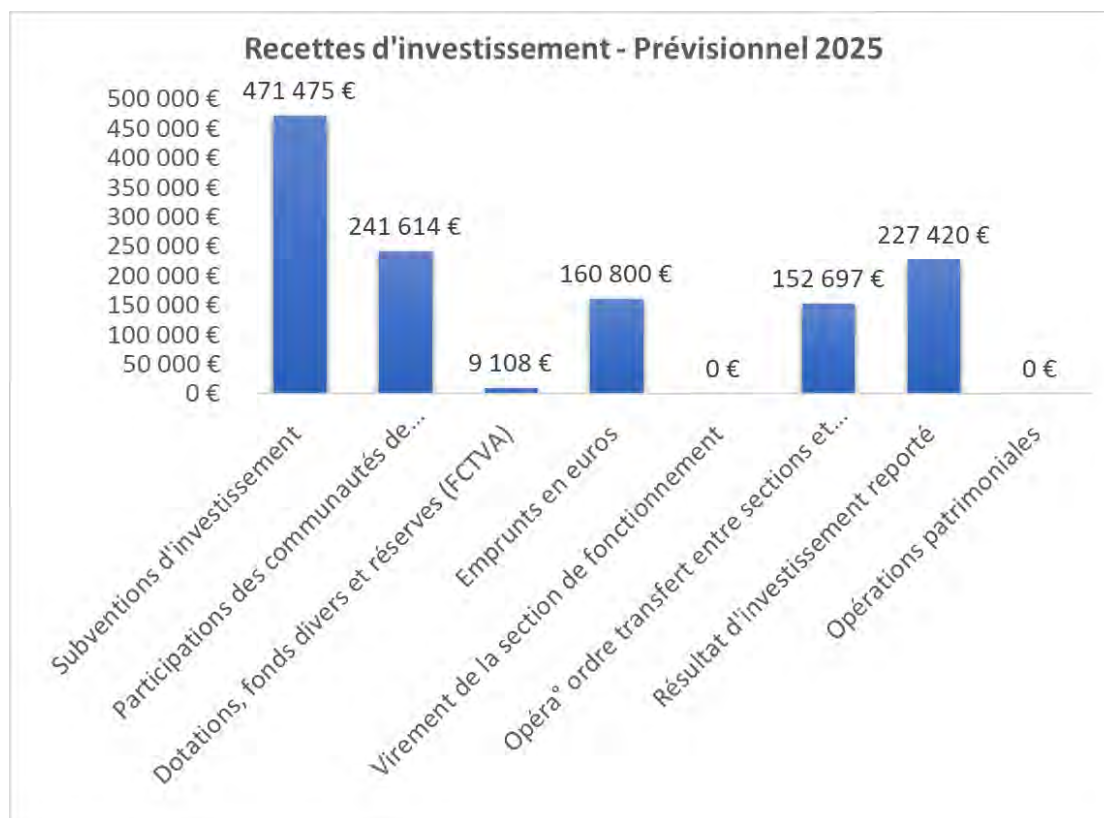
Synthèse : dépenses prévisionnelles d'investissement

DÉPENSES prévisionnelles d'investissement 2025							
Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	Nouvelles inscriptions 2025	BP 2025 (RAR + nouvelles dépenses)	Différence BP2025 - BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	527 182.08 €	131 641.18 €	274 706.12 €	746 000.00 €	1 020 706.12 €	493 524.04 €
204	Subventions d'équipement versées	1 606.40 €	1 606.40 €			0.00 €	
21	Immobilisations corporelles	53 195.60 €	26 197.99 €	1 999.07 €	194 960.00 €	196 959.07 €	143 763.47 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
040	Reprise de subventions et Plus ou Moins values sur cession immo	152 622.10 €	152 622.10 €	0.00 €	150 564.96 €	150 564.96 €	-2 057.14 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		734 606.18 €	312 067.67 €	276 705.19 €	1 091 524.96 €	1 368 230.15 €	633 623.97 €

Remarque : Les dépenses d'investissement ont été perçues à hauteur de 42 % du prévisionnel 2024.

Bilan prévisionnel : recettes d'investissement : 1,368 M€ en 2025 / 735 k€ en 2024

Les recettes prévisionnelles se répartissent de la manière suivante :



Remarque : Les recettes d'investissement ont été perçues à hauteur de 62 % du prévisionnel 2024.

Synthèse prévisionnelle des appels à participations 2025

Pour rappel, le dernier plan pluriannuel d'actions (PPA) couvrait la période 2022-2024. Il n'y a pas pour l'année 2025 de PPA. Le montant d'appel à contributions financières de l'année 2024 s'élevait à 491 123 €

Le travail en cours de construction du budget 2025 vise à ne pas (trop) dépasser ce montant prévisionnel global. Toutefois, les contraintes réglementaires (réalisation des études de danger sur les digues), la baisse des subventions pour les travaux d'entretien de la végétation (compensée par une augmentation du taux de subvention de l'animation), engendrent une hausse importante des contributions.

A ce stade, les besoins pour 2025 s'élèvent à 728 k€, ce qui engendre une augmentation de 236 k€ par rapport à 2024. Cette augmentation est liée aux 6 études de danger (96 k€ TTC / étude => 576 k€ avec 50 % minimum de subvention espérée) principalement et à l'augmentation des dépenses de personnel.

Les études de danger sont une obligation pour le GEMAPIen et plusieurs courriers du Préfet nous ont été adressés pour que ces études soient engagées. Pour limiter le coût des études menées par le SMIGIBA (dans le cadre du PAPI) par le passé, des dérogations avaient été faites afin de reporter l'échéance de réalisation de ces études de danger. On arrive au bout des délais octroyés pour ces systèmes d'endiguement :

- l'Epervier rive droite à la Roche des Arnauds : consultation étude de danger en cours
- la Béoux rive droite à Veynes -> en attente des consignes de l'Etat : projet d'AP => étude de danger à faire + demande de subventions à faire
- le Grand Buëch rive droite à la Faurie -> étude de danger en cours
- le Véragne rive droite à Laragne -> étude d'élargissement en cours, l'étude de danger n'est pas forcément nécessaire => possibilité d'annuler la demande de dérogation donc on peut s'affranchir d'AP mais on aura un AP de « neutralisation » à venir

- le Buëch Aval rive droite à Laragne -> marché étude de danger attribué fin déc. 2024
- la Glaisette rive droite et rive gauche à Veynes -> consultation étude de danger en cours
- le torrent de Bel Air à Serres -> étude de danger à lancer en 2025 mais pas d'AP à ce jour
- le Petit Buëch en rive droite à la Roche des Arnauds => projet d'AP => étude de danger à faire en 2025 + demande de subventions à faire
- le rif de l'Arc à la Roche des Arnauds -> étude de danger à lancer en 2025/2026 mais d'AP à ce jour
- le Buëch Aval rive gauche à Montrond -> étude de danger à lancer en 2025/2026 mais d'AP à ce jour

Il est possible que de nouveaux systèmes d'endiguement soient identifiés à l'avenir et nécessitent de fait des études de danger. Une rencontre avec les services de l'Etat est à programmer au 1^{er} trimestre 2025 pour acter

Dans le cadre de la consultation par le Préfet des Hautes Alpes sur les projets d'arrêtés préfectoraux, il est proposé de répondre avant le 06/02/2025 que le GEMAPIen se charge de réaliser des études de danger pour les digues faisant l'objet d'un arrêté préfectoral ainsi que les digues de Glaisette à Veynes (subvention octroyée). Le SMIGIBA demandera également une prolongation de délais pour les visites techniques approfondies (VTA) et la rédaction du document d'organisation. Le SMIGIBA propose d'abandonner la dérogation faite pour la digue en aval du pont de RD1075 sur le torrent de Véragne à Laragne compte tenu du projet d'élargissement en cours d'étude.

Pour rappel, il avait été souhaité par les EPCI qu'à partir de l'année 2024, les contributions soient demandées exclusivement au titre de la GEMAPI, il n'y aura donc pas de présentation ventilée des contributions hors GEMAPI / GEMAPI même si la ventilation existe bien dans la construction du budget du SMIGIBA.

Discussion

M. RICOU CHARLES précise en préalable que lors de la réunion des présidents du 16 janvier 2025, il n'y avait d'autre choix que d'accepter l'augmentation des participations. L'idée est de dire que l'on dépose un contrat de rivière mais que l'on n'a pas les moyens de le mettre en œuvre. On se plie aux contraintes du contrat de rivière et on reste vigilant lorsqu'il faudra faire les travaux que l'on ne pourra pas faire.

AM GROS s'assure que les sorties pédagogiques auprès des scolaires sont bien comprises dans les montants Natura 2000 présentés.

C. VASSAS assure que c'est bien le cas.

J. FRANCOU demande si le fait qu'il n'y a pas de virement du fonctionnement vers l'investissement signifie qu'il n'y a pas d'autofinancement. Comment on fonctionne dans ce cas, comment est-ce que les dépenses d'investissement sont couvertes dans ce cas-là demande-t-il.

J. MORENO répond qu'on n'a pas les moyens d'augmenter davantage les cotisations pour cette année ;

J. FRANCOU estime qu'on ne peut pas rester dans cette situation, cela n'existe pas de ne pas reverser de fonctionnement. À terme si problème de déficit ce sont les communautés de communes qui seront appelées à payer.

M. RICOU CHARLES rappelle qu'il y a un appel de cotisations en fonctionnement et en investissement pour couvrir les dépenses d'investissement.

J. FRANCOU demande si l'on comptabilise bien les dépenses et les recettes de l'exercice. Les reliquats de subventions devraient être comptabilisés sur l'exercice correspondants et pas l'exercice 2025.

C. VASSAS indique qu'il a été procédé au rattachement de subventions à l'exercice concerné.

J. FRANCOU explique que si demain le SMIGIBA présente une demande d'emprunt, l'épargne brute sera négative.

C. VASSAS précise que l'épargne brute est positive cette année pour la première fois depuis plusieurs années.

AM GROS indique que c'est cette réflexion qui a amené à la rencontre avec les EPCI.

G. NICOLAS évoque le projet d'achat de drone. Il indique que la nouvelle génération de drones équipés de

l'IA va arriver bientôt, avec des fonctions d'autonomie et de calcul sans précédent. Si on doit acheter un drone, il demande s'il pourra recevoir l'option IA ou pas. Il pense qu'il ne faut pas acheter une génération trop ancienne.

G. GRIFFIT insiste sur l'équilibre à trouver entre investir sur la formation de plusieurs pilotes ou dans un module IA.

G. CREMILLIEUX demande quel sera l'usage d'un drone.

C. VASSAS détaille tous les usages possibles, du suivi du chantier au suivi des digues, en passant par la réalisation de LIDAR et de campagnes photos. Au fil du temps, il sera possible d'acquérir de nouveaux modules, comme un capteur thermique par exemple.

G. NICOLAS développe un exemple sur l'intérêt de l'IA pour la comparaison de différentes campagnes de photos de surveillance par exemple.

E. BURLET précise que le drone doit de tout façon être opéré par un technicien au sol et si l'IA peut automatiser certaines tâches d'analyse, il faut un opérateur pour les programmer et les contrôler. Les devis ont été faits sur des drones de dernière génération, il faut s'assurer qu'il puisse recevoir une mise à jour IA telle que décrite par M. Nicolas. Et l'intérêt est aussi de réduire l'appel à des prestations extérieures.

AM GROS insiste sur le temps que peut faire gagner un drone sur des tâches de surveillance de digues.

G. CREMILLIEUX insiste sur la maintenance, à prévoir dès l'achat.

C. VASSAS propose que l'on se rapproche des fournisseurs pour s'assurer de la compatibilité avec l'IA et programmer l'achat en fonction de leurs réponses, sur ce budget ou pour le budget suivant.

G. NICOLAS demande la durée des prêts pour de gros travaux.

C. VASSAS indique que les simulations ont été faites sur 30 ans. Il est possible d'utiliser des prêts relais pour anticiper les subventions sur 3 ans. L'autofinancement peut lui s'étaler sur 30 ans.

G. NICOLAS indique qu'Agence France Locale peut proposer des prêts sur 42 ans. C'est une banque gérée par des élus, ce qui permet de sortir de la rigidité des banques classiques. En cours de financement il est possible de modifier la durée de prêt.

L. FOUGERAS précise qu'AFL est imbattable sur les prêts relais.

G. NICOLAS propose de rencontrer la représentante du secteur et transmettra les coordonnées à Mme Vassas.

E. LYOBARD et G. CREMILLIEUX ajoutent qu'il s'agit d'un engagement mutualiste.

Délibération :

Le conseil syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

4- CONVENTION D'INFORMATION AVEC EDF POUR LA SURETE DES INTERVENTIONS EN AVAL DU BARRAGE DE ST SAUVEUR

Il s'agit de conventionner avec EDF afin de pouvoir intervenir en sécurité dans le Buëch et les affluents sous influence du complexe hydro-électrique de Serres (barrage EDF Serres, retenue du Riou, retenue de Lazer).

Délibération :

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à signer la convention d'information sûreté pour une intervention en rivière avec EDF pour la période du 01/03/2025 au 28/02/2026 dans les zones sous influence du complexe hydro-électrique de Serres (barrage EDF Serres,

retenue du Riou, retenue de Lazer).

Pour : 12

5- RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis et il doit également être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023. Il permet :

- D'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents de l'Etablissement Public Territorial et intègre également une partie sur la santé, la sécurité et des conditions de travail ;
- De donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines depuis la création de l'Etablissement Public Territorial ;
- De répondre aux questions sur les contingents de personnel du territoire ;
- De mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail, Pyramide des âges, emploi des personnes en situation de handicap, absentéisme, etc.) ;
- D'établir et mettre à jour les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, obligation nouvelle pour les employeurs publics depuis le 1er janvier 2021 ;
- De se comparer, le cas échéant, avec des collectivités de taille équivalente ;
- Et enfin de mettre en place des actions spécifiques mutualisées (GPEEC, plan de formation, etc.).

Délibération :

Sur proposition du président et après avoir délibéré, le conseil syndical approuve le rapport social unique.

Pour : 12

POINTS DIVERS

6- RENCONTRE DES PRESIDENTS DES EPCI – 16 JANVIER 2025

Le président du SMIGIBA a sollicité une rencontre des EPCI membres du syndicat afin de présenter la préparation du budget 2025 et les perspectives financières pour les années à venir.

Cette réunion s'est déroulée le 16 janvier 2025 au pôle environnement de la CCSB à Lagrand. La CCBD et la CCSB étaient présents, représentés par le Président et d'autres élus de leur choix. Les nombreux échanges ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- Importance de répondre aux exigences réglementaires pour dégager la responsabilité du SMIGIBA en tant que Gemapien ;
- La CCBD propose d'engager une démarche auprès des parlementaires, préfet de département et préfet de région pour faire évoluer la loi et mettre en place une solidarité financière aval-amont ;
- Validation de l'augmentation des participations 2025 ;

- Dépôt en 2025 du second contrat de rivière et du PAPI travaux pour une durée de 6 ans ;
- Le plan pluriannuel d'actions 2026-2028 doit être présenté au plus tard en mai 2025 aux EPCI. Il doit permettre de répondre aux obligations réglementaires, d'engager les actions du contrat de rivière, du PAPI, notamment la réalisation des travaux à la Faurie. Les contributions seront moyennées sur une période de 3 ans.

7- PROJET DE SECOND CONTRAT DE RIVIERE

Il s'agit d'établir les fiches actions qui vont constituer le dossier définitif :

- Sollicitations en cours des différents maîtres d'ouvrages hors SMIGIBA : Fédération de la Pêche, CD 05, Parc des Baronnie, CA 05, collecte des projets assainissement et économies AEP, etc.
- Intégration des actions PAPI : selon avancement du PAPI
- Intégration des actions issues du PGSZH : selon avancement du PGSZH, voir ci-dessous
- Rédaction des fiches actions SMIGIBA pour la communication, la gouvernance, etc.

Il serait souhaitable de définir la forme que prend la supervision du projet par le comité syndical : points d'étape en comités syndicaux, petit groupe d'élus référents à solliciter régulièrement pour aboutir au plan d'actions qui sera présenté en CS, élu référent par sous volet du contrat à associer systématiquement ?

E. LYOBARD est favorable à un élu référent par axe du contrat.

J. MORENO propose que les élus référents soient les présidents des commissions.

E LYOBARD et AM GROS demandent malgré tout un point d'étape collectif.

J. MORENO préfère alléger les réunions et limiter leur nombre ?

E LYOBARD et AM GROS argumentent que l'on s'engage sur 6 ans donc quelques réunions sont quand même nécessaires.

G. CREMILLIEUX est du même avis.

Après discussion, il est convenu que les présidents et vice-présidents des commissions suivent chaque volet du contrat de rivière. La commission « démarches contractuelles » sera sollicitée en tant que de besoin, tout comme le comité syndical.

8- PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES

L'état des lieux des zones humides est achevé. Il a été discuté en ateliers territoriaux et en comité de pilotage. Nous disposons d'une cartographie des zones humides connues du bassin versant, des services rendus et des pressions qui s'exercent sur ces zones humides. Une cartographie des zones humides prioritaires a été également établie ; elle fait ressortir l'importance et la fragilité des zones humides qui bordent les cours, en particulier les ripisylves et les adoux.

Une stratégie d'actions à moyen et long terme a été proposée et discutée lors du second comité de pilotage. Cette stratégie est jointe à la présente note, afin de recueillir vos avis et la validation du comité syndical.

AM GROS plaide pour un temps de concertation spécifique auprès des agriculteurs.

Départ d'AM GROS, M. RICOU CHARLES et G. GRIFFIT.

9- GUIDE DU RIVERAIN SOUS FORME DE FOIRE AUX QUESTIONS

Le travail avec le bureau d'études avance, la version beta de la foire aux questions est bientôt prête. Ce travail s'accompagne d'un redesign du site pour s'aligner avec les dernières normes techniques et d'accessibilité des sites publics, c'est un travail lourd. Lorsque ce travail sera suffisamment avancé, il serait opportun que quelques conseillers testent et valident la foire aux questions et la navigation sur le site internet avant la mise en production.

Il est décidé que la commission communication soit réunie.

10- PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Non abordé en séance.

Le bilan du PAPI d'intention a été finalisé.

Le diagnostic du PAPI « complet » qui fait suite au PAPI d'intention est en cours de rédaction. Le cahier des charges PAPI défini par l'Etat demande de joindre des tableaux et des cartes pour limiter l'épaisseur de ce document. Une grande partie de la cartographie a été réalisée.

Dans les pièces demandées au cahier des charges, il reste à rédiger :

- La stratégie (comment répond-t-on aux problématiques identifiées, quels sont les objectifs du PAPI)
- Le programme d'actions répondant aux 7 axes des PAPI reste à établir. Une grande partie des actions est déjà identifiée mais il faudra rencontrer les financeurs pour valider les taux de subventions et rédiger les fiches actions.
- L'analyse environnementale.

Il est également demandé de concerter et de consulter le public et de rédiger un rapport de synthèse des remarques.

11- ÉTUDES D'AMENAGEMENT DES SECTEURS PRIORITAIRES

Action 6.2 - La Faurie :

- Le dossier d'analyse « cas par cas » sera déposé en février 2025. L'autorité environnementale a 35 jours pour dire si le projet de la Faurie sera soumis ou non à étude d'impact et à un dossier de destruction d'espèces protégées. Vu la teneur du projet, ce sera sans doute le cas. Ces 2 dossiers sont d'ores et déjà en train d'être rédigé par le bureau d'études.
- La rédaction des autres dossiers réglementaires est en cours (étude de dangers, dossier loi sur l'eau, DUP). Un dépôt de ces dossiers est prévu fin mars 2025.

Pour la réfection du pont de Saint-André, le SMIGIBA s'est rapproché du Conseil Départemental des Hautes Alpes (CD05). Le Conseil Départemental ne souhaite pas porter la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et va demander au SMIGIBA d'être Maître d'Ouvrage délégué de cette opération. Une convention est en cours de rédaction par le CD05.

Les autres secteurs n'ont pas été abordés en conseil syndical.

Action 6.2 - Aspremont :

Les études menées par la DDT05 dans le cadre du PPR d'Aspremont et celles du SMIGIBA ont conclu à l'absence d'engravement réel en amont du pont d'Aspremont. Cette situation indique qu'une solution de curage-recharge n'est pas pertinente. Par ailleurs, les points de débordement les plus problématiques se situent au niveau de la mairie et montrent donc le peu de bénéfices à la solution d'élargissement proposée en aval du pont. Globalement, il reste à affiner les éléments techniques concernant les digues (Patègues et Devant ville) pour estimer leur fonctionnement. Il est proposé de ne pas intervenir sur ces digues car n'étant pas aujourd'hui « déclarées », le SMIGIBA serait dans l'obligation de leur assurer un niveau de protection >Q50 pour des enjeux faibles (2 maisons pour les Patègues et 1 pour Devant Ville). Les solutions restant à explorer sont :

- Mise en œuvre d'un « déflecteur » d'embâcles en amont du pont → le bureau d'études doit nous envoyer le rapport final ;
- Poursuite des démarches PCS et étude de vulnérabilité pour la mise en œuvre de protections rapprochées des bâtiments dans le cadre du PAPI complet → la mairie a été rencontrée à ce sujet en 2024 (Mme Garagnon), le PCS a été rédigé et il a été proposé d'intégrer l'étude de réduction de la vulnérabilité et les travaux pour les particuliers/biens publics qui en découleront dans les actions du PAPI complet.

Action 6.3 : Autres secteurs prioritaires

Veynes :

Petit Buëch :

Une note hydraulique a été rédigée pour présenter l'absence de mise en charge de la digue du Petit Buëch dans la traversée de Veynes. Seul un tronçon en amont en bordure de la Béoux est en charge par la nature perchée du lit de la Béoux. La note a été envoyée le 3 février 2025 aux services de l'Etat. Une rencontre est prévue fin février/début mars pour définir la conduite à tenir pour le SMIGIBA sur les digues du Petit Buëch à Veynes (étude de danger ou étude de neutralisation).

Béoux :

Le bureau d'études va rédiger un plan de gestion des alluvions pour estimer la côte d'équilibre et la côte d'extraction et les modalités de remblai au niveau des pont de la RD994 et de la voie ferrée.

Glaisette :

Le bureau d'études a rédigé un cahier des charges pour une étude de dangers. La consultation est en cours. Les offres doivent parvenir au SMIGIBA pour le 14/02/2025 12h. Le choix du prestataire sera effectué au prochain CS.

Laragne :

Buëch :

L'étude de danger a été engagée fin 2024 sur la digue du Buëch à Laragne, le bureau d'études a réalisé les Visites techniques début janvier 2025. La digue est assez abimée côté terre sur le 1/3 aval. Le bureau d'études va maintenant faire les modélisations pour voir si la digue est contournée par l'amont et à partir de quel point elle est en charge.

Véragne :

Les services de l'Etat nous ont demandé de régulariser la digue de Véragne en aval du pont de la RD1075. Cependant, le projet prévoit un arasement de celle-ci pour réaliser un élargissement du lit de la Véragne. Il est nécessaire de rencontrer la mairie, car un réseau d'eaux usées se trouve dans cette digue et devra être déplacé (réseau en très mauvais état).

La Roche des Arnauds :

Petit Buëch :

La DREAL s'est positionnée sur l'imbrication des 2 projets (extension de la carrière et élargissement du lit). Il est nécessaire d'attendre la fin d'exploitation du périmètre concerné par le projet de carrière avant de pouvoir engager les travaux d'élargissement.

Le SMIGIBA s'est rapproché du département pour voir s'il était possible de modifier le seuil sous le pont de la RD994 en étant MO des travaux. En attente de réponse.

Aucune présentation en conseil municipal n'a pu être organisée.

Epervier :

Le bureau d'études a rédigé un cahier des charges pour une étude de dangers. La consultation est en cours. Les offres doivent parvenir au SMIGIBA pour le 14/02/2025 12h. Le choix du prestataire sera effectué au prochain CS.

Séderon :

L'étude hydrologique sur la possibilité de réaliser des ouvrages de rétention en amont du village est en cours. Les premiers résultats montrent que seul un des affluents permet de mettre en place de tels ouvrages, mais les volumes qui seront contenus ne devraient pas être suffisants pour empêcher une inondation telle que celle de juin 2023.

L'étude a eu un gros volet d'analyse météorologique. Les orages peuvent survenir sur n'importe quel secteur du bassin versant, il est possible que le cours d'eau sur lequel seraient implantés les ouvrages ne soit pas touché lors d'un événement.

Le bureau d'études doit maintenant regarder jusqu'à quelle crue ces aménagements pourraient être efficace pour différentes configurations météorologiques (orages centrés sur l'Est ou l'Ouest ou le centre du village, événement généralisé) et quel sera le gain dans la traversée du village.

Lachau :

Demande de rencontre faite en 2024, en attente d'un retour de la Mairie.

Le bureau d'études va produire un AVP pour le dimensionnement de la réfection du seuil.

12- ENTRETIENS INDIVIDUELS ANNUELS

Non abordé en séance.

Les entretiens individuels ont débuté le 22/01/2025.

Le bilan des entretiens sera présenté en commission gestion du personnel (à programmer début mars 2025).

13- DIVERS

Discussion sur les locaux, les travaux nécessaires et le bail avec la communauté des communes.

À 19h35, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.